

ART. 1 : POUR COMMANDER

Par courrier : DAG System - 66, rue Louis Becker - 69100 Villeurbanne - France

Par téléphone : +33 (0)4 78 68 43 73

Par email : emea-info@dag-system.com

Envoyez-nous votre commande soit par retour de devis signé et daté avec la mention « bon pour accord », soit par un bon de commande ou soit sur papier libre en indiquant très distinctement vos coordonnées : Adresse de facturation, de livraison, téléphone, fax et email. Seule la réception d'une commande signée avec son acompte (cf. art.3) peut garantir sa prise en compte.

ART. 2 : TARIFS

Nos tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils peuvent être modifiés à tout moment : par suite de modifications des tarifs de nos fournisseurs ou des matières premières ; en cas de variation du cours des devises ; en fonction des produits franco de port ou port en sus. Nos tarifs sont toujours indiqués sur nos devis. Seul le prix indiqué sur ceux-ci engage la société. Les photos du catalogue ne sont pas contractuelles..

ART. 3 : CONDITIONS DE REGLEMENT

Toute facture est payable au comptant, à réception de celle-ci.

1/ Pour la vente de matériel : 50% à la commande ; livraison usine (ex-works) contre solde de la commande et autres frais. Toutes nos commandes sont soumises à une participation aux frais d'emballage. **18€ Hors Taxes de frais de gestion seront demandés pour toute commande inférieure à 150€ Hors Taxes.**

2/ Pour la prestation de service : 50% à la commande ; paiement des DAG à la livraison ; solde de la prestation et autres frais à réception de la facture. En cas d'annulation de la prestation, les sommes déjà perçues resteront acquises.

3/ Autres conditions si accord particulier avec le service commercial. Règlement par chèque à l'ordre de DAG System, ou par virement ; nos coordonnées bancaires apparaissent en bas de nos devis, AR de commande et factures. Pour le service public, règlement par mandat administratif avec accord préalable de notre service commercial.

ART. 4 : LIVRAISON DE VOTRE COMMANDE

En fonction du type de produit et de votre adresse de livraison. Nous travaillons généralement avec des sociétés de transport privées pour toute expédition en France et à l'étranger. Le prix du port dépend du lieu de livraison. Dès réception de votre colis, n'oubliez pas de vérifier devant le livreur l'état de l'emballage et du contenu. Tout problème doit être notifié en émettant des réserves sur le bon de livraison du transporteur. Dans ce cas, contactez-nous par lettre recommandée avec A.R dans les 48h et transmettez-nous copie.

Retard de livraison : DAG System ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison du matériel si ceux-ci sont indépendants de sa volonté ou hors de son contrôle, tels que de façon non limitative : accidents, intempéries, retard dans les transports, dans les livraisons fournisseurs, retours de matériels des locations précédentes, forces majeures, grèves, etc....

ART. 5 : GARANTIE SATISFAIT OU REMBOURSE

Afin de vous satisfaire et compte tenu de notre exigence sur la qualité des produits que nous commercialisons, DAG s'engage à reprendre ou à échanger le matériel, hors produits personnalisés, dans les 15 jours suivant sa réception à condition que le matériel soit neuf, et dans son emballage d'origine. Suivant le type de produit la garantie est de 1 an minimum pièces et main d'œuvre. Celle-ci fonctionne pour une utilisation normale du matériel. Cette garantie peut être prolongée à 3 ans, sous certaines conditions. Pour cela, nous consulter.

Les frais de port pour le renvoi chez DAG System sont à la charge du client, réexpédition par nos soins. Il est nécessaire de justifier votre retour et ce afin de faciliter la procédure de S.A.V (Service Après-Vente). Pour tout SAV hors garantie, DAG System vous enverra un devis pour réparation que vous pourrez ou non valider. Si celui-ci n'est pas accepté, et que vous souhaitez récupérer le matériel, vous devrez procéder à son enlèvement à vos frais.

ART. 6 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise livrée reste la propriété de DAG System jusqu'au paiement intégral du prix facturé.

ART. 7 : LIEU DE JURIDICTION

En cas de contestation quelconque relative à la commande, le tribunal compétent sera celui du siège social de la société DAG System auquel les parties attribuent une compétence exclusive.